

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTES : 9

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Mme Danièle SCHATTEL), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par M. Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Mme Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Mme Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (représentée par M. Guy LOURMEDE), M. Frédéric GENRIES (représenté par Mme Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par M. Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS : 2

M. Georges SEGARD, M. Ignace VELA, **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

32– 12 décembre 2023

32. *Convention de partenariat entre l'IME/SESSAD Confluences et la municipalité de Moissac*

Rapporteur : Madame Stéphanie GAYET.

Considérant que l'IME/SESSAD Confluences a sollicité la ville de Moissac pour accompagner les enfants en situation de handicap bénéficiaires de leurs services sur les structures périscolaires et extrascolaires de la commune.

Considérant que l'inclusion de ces enfants rentre pleinement dans leurs projets personnalisés individualisés.

Considérant que ces interventions représentent un intérêt certain pour les enfants concernés.

Considérant que la commune de Moissac, mène une politique volontariste en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap et que les professionnels du service AED-AESH travaillent en partenariat étroit avec les professionnels de l'IME/SESSAD Confluences.

Considérant qu'afin de déterminer les modalités du partenariat, il convient de signer une convention entre l'IME/SESSAD Confluences et la municipalité de Moissac.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Moissac et l'IME/SESSAD Confluences.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2023

Le Maire

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :